TOUS ENSEMBLE NOUS POUVONS FAIRE LA DIFFÉRENCE !

22, rue des Érables, Clermont (Québec) G4A 1J8 Téléphone : 418-201-0808

[www.maccharlevoix.com](http://www.maccharlevoix.com) /courriel : maccharlevoix@videotron.ca   Télécopieur :418-201-0844

Info-MACC

**FÉVRIER 2020**

***Mot de la directrice***

Bonjour à tous.tes+. Tout d’abord, au nom de toute l’équipe du MACC, je vous souhaite à tous.tes+ **une Bonne Année 2020!** Et je nous souhaite de réaliser les changements tant attendus en ce qui concerne le TROU NOIR de l’assurance-emploi.

C’est maintenant chose faite! Nous avons choisi notre députée fédérale Mme Caroline Desbiens du Bloc Québécois qui nous représentera à l’assemblée nationale pour les quatre prochaines années. Heureusement pour nous, elle est bien au fait du dossier de l’assurance-emploi et du TROU NOIR, ce qui facilite grandement notre travail. Nous l’avons d’ailleurs rencontré le 16 décembre 2019 à son bureau sur la Côte de Beaupré. Elle n’a pas hésité à prendre les devants pour nous rassurer de l’importance qu’elle accordera à ce dossier qui lui tient personnellement à cœur.

Voici d’ailleurs l’énoncé de leur plateforme politique sur le sujet de l’assurance-emploi : 57.Assurance-emploi « Une véritable assurance ». L’habitude de piger des milliards dans la caisse d’assurance-emploi est entrée dans les mœurs à Ottawa. Une caisse constituée des cotisations des travailleurs et des employeurs. C’est d’autant plus scandaleux que le régime ne couvre désormais que 40% des chômeurs. Les conditions d’accession aux prestations défavorisent particulièrement les femmes, les jeunes et les travailleurs saisonniers de nos régions. Le Bloc propose un examen complet du régime de l’assurance-emploi, ce qui n’a pas été fait depuis 15 ans, et y demandera notamment une réelle caisse d’assurance-emploi autonome, une meilleure accessibilité, une hausse du taux de prestation du revenu, l’abolition du délai de carence, une plus longue période des prestations et l’abolition du Tribunal de la sécurité sociale. **Après plus de vingt ans d’inaction, il est temps de combler le trou noir de l’assurance-emploi une fois pour toutes. Le travail est saisonnier, mais pas les besoins des travailleurs et de leurs familles.**

Lors de cette rencontre, nous lui avons présenté notre propre plateforme. Elle était enchantée de constater l’avancement sur les solutions proposées **« Un programme d’assurance-chômage du 21ième siècle »**. Vous pouvez consulter le document sur notre site internet au [www.maccharlevoix.com](http://www.maccharlevoix.com).

La suite des choses s’annonce très intéressante car nous avons espoir de régler la question du TROU NOIR dans les prochains mois!

***Julie Brassard, directrice générale***

**Lancement de la campagne : L’assurance-chômage doit changer !**

Le 22 janvier 2020, le conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC) a lancé la première phase de sa campagne : « L’assurance-chômage doit changer! ». Cette campagne s’est effectuée sur les réseaux sociaux afin de sensibiliser les décideur.se.s et la population visant un régime plus sensé et plus protecteur envers les travailleur.se.s.

La campagne lancée par le conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC) met de l’avant trois revendications :

1. **L’assurance-chômage doit changer… Pour élargir la couverture**

Nous proposons un régime d’assurance chômage d’accès universel fondé sur un critère unique d’admissibilité de 525 heures peu importe le taux de chômage dans une région géographique donnée.

1. **L’assurance-chômage doit changer… Pour protéger nos communautés**

Nous proposons d’établir un critère unique d’admissibilité de 420 heures avec un dénominateur (diviseur) fixé à 12 pour les régions prises avec un chômage structurel, les régions où l’emploi saisonnier est plus élevé que la moyenne nationale, les communautés autochtones et les secteurs de travail victimes d’une catastrophe naturelle.

1. L’assurance-chômage doit changer… Pour se soigner dans la dignité

Nous proposons d’augmenter la période de prestations maladie jusqu’à 50 semaines pour répondre aux situations de maladie grave.

**Conseils du** MACC **:**

# **Le départ volontaire**

Avant de quitter un emploi, nous vous conseillons fortement de nous consulter car il vous sera impossible de revenir en arrière et les conséquences sont importantes!

Les conséquences :

* Perte de toutes les heures assurables accumulées jusqu’au jour du départ volontaire. Toutes les heures, même celles accumulées des autres emplois occupés au cours de la dernière année.
* Le compteur repart à zéro.
* Consultez-nous avant pour vérifier ce qui se passera dans votre situation et connaître les conséquences de votre décision.
* Si vous souhaitez faire un retour aux études, contactez Emploi Québec pour connaître les programmes et vérifier votre admissibilité.

**Chômage-maladie**\*\*\*\*Attention\*\*\*\*

Les prestations maladies sont payables pendant 15 semaines avec un billet médical.

(Pour éviter les complications : IL DOIT INDIQUER LES DATES DE DÉBUT ET DE FIN).

**Il est IMPÉRATIF d’avoir un billet médical, même pour une seule semaine, c’est-à-dire que vous devez en posséder un et le garder pendant six ans.**

**Il est également possible d’éliminer la semaine de carence si votre employeur paie la dernière portion de votre dernière journée de travail en maladie.**

**Recherche d’emploi**

# **RECOMMANDATION** : Débutez immédiatement vos recherches d’emploi. Service Canada procède à des appels de vérification dès le début du dépôt de votre demande et vous pourriez perdre votre droit aux prestations si vous ne pouvez pas démontrer que vous faites des recherches d’emploi. Il suffit d’effectuer une liste de vos démarches (nom de l’entreprise, adresse, numéro de téléphone et le contact) afin de prouver que vous avez bel et bien recherché un emploi.

**Nos suggestions pour vos recherches d’emploi :**

* Rédigez votre cv ; distribuez-le ou envoyez-le par courriel aux employeurs
* Recherche sur Emploi Québec : inscription en ligne
* Recherche au centre d’emploi de votre région
* Recherche dans les journaux locaux, annonces à la radio
* Recherche sur différents sites d’emplois : JobIllico, Indeed, Monster, etc.

Besoin d’aide pour rédiger votre cv? Des organismes existent dans votre région et les services sont gratuits.

**Charlevoix au boulot Printemps 2020**

La prochaine édition du salon de l’emploi aura lieu le vendredi 20 mars de 13h00 à 19h00 et le samedi 21 mars de 10h00 à 14h00 à la salle des loisirs de Saint-Hilarion. C’est donc une belle opportunité pour les employeurs de dénicher la perle rare et pour les chercheurs d’emploi de trouver un emploi répondant à leurs attentes. Un rendez-vous à ne pas manquer!

Pour toutes informations supplémentaires, effectuer la réservation d’un kiosque ou procéder à l’affichage de postes, nous vous invitons à visiter le site internet suivant :

WWW.EMPLOICHARLEVOIX.CA

**Région économique de l’assurance-emploi du Bas-Saint-Laurent Côte-Nord :**

# **Travailleurs saisonniers**:

# Les projets pilotes se poursuivent jusqu’au 30 mai 2020.

Dans le cadre du premier projet pilote, les travailleurs saisonniers ayant épuisé leurs prestations d’assurance-emploi et qui suivent une formation, reçoivent une allocation de participation équivalente à la prestation d’assurance-emploi qu’ils recevaient.

Dans le cadre du deuxième projet pilote, ils auront droit à cinq semaines supplémentaires.

**Salaire minimum à compter du 1er mai 2020**

Le salaire minimum sera haussé de 0.60$ de l’heure à compter du 1er mai 2020 pour atteindre 13.10$ de l’heure. Le salaire minimum payable aux employés rémunérés au pourboire sera quant à lui haussé de 0.40$ l’heure pour atteindre 10.45$ l’heure.

**Assurance-emploi- Avis important concernant le maximum de la rémunération assurable pour 2020**

Depuis le 1er janvier 2020, le maximum de la rémunération assurable a augmenté, passant de 53 100$ à 54 200$. Cela signifie, qu’en 2020, un travailleur assuré paiera des cotisations d’assurance-emploi sur sa rémunération assurable jusqu’à un plafond de 54 200$. En 2020, le taux de cotisation à l’assurance-emploi pour les employés sera de 1.20$ par tranche de 100$. Les travailleurs assurés paieront, en 2020, un maximum de 650.40$ en cotisations d’assurance-emploi, comparativement à 663.75$ en 2019. Le taux de cotisation pour les employeurs sera de 1.68$ par tranche de 100$ pour un maximum de 910.56$ par employé.

En raison de l’augmentation du maximum de la rémunération assurable, le taux maximal des prestations d’assurance-emploi hebdomadaires passera de 562$ à 573$ à compter de janvier 2020. Les demandes de prestations établies avant le 31 décembre 2019 ne seront pas touchées par cette augmentation.

**Membres**

MERCI À NOS 130 membres

Votre support nous aide à poursuivre notre mission d’aide et de soutien aux chômeurs et travailleurs! Merci de continuer à faire partie de notre organisme.

Nous espérons encore compter sur vous en 2020!

**\*\*\* Déménagement \*\*\***

Nous voulons vous rappeler que nos bureaux sont situés au 22, rue des Érables à Clermont (dans l’ancien presbytère) au-dessus de l’Éveil Charlevoisien au 2ième étage.

**Bénévolat**

Nous sommes à la recherche de personnes désirant donner de leur temps pour faire du bénévolat lors de nos activités. C’est par votre soutien que nous réussissons à atteindre nos objectifs. Si vous êtes intéressés, veuillez nous contacter au 418-201-0808.

**Communauté**

Afin d’élargir notre impact dans la région, rejoignez-nous sur notre site internet ou Facebook :

[www.maccharlevoix.com](http://www.maccharlevoix.com)

****

 **Au plaisir de vous y retrouver!**